

**ACCOMPAGNEMENT AVEC
TRANSPORT MÉDICAL OU
AUTRE BESOIN**

GUIDE DE L'USAGER

**MISE À JOUR
AOÛT 2020**

LE SERVICE

Le service d'accompagnement avec transport propose un support physique léger ou psychologique aux personnes ayant besoin d'accompagnement pour des raisons médicales ou pour des sorties essentielles (épicerie, pharmacie, banque, centre commercial Les Galeries Chagnon). L'utilisateur doit avoir besoin d'accompagnement et de support, ce que les autres alternatives en transport n'offrent pas. Ce service ne remplace pas les services de transport en commun (taxi, autobus, transport adapté).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier du service, la personne doit répondre à certains critères :

- ✓ Être résident de la Ville de Lévis, arrondissement Desjardins (sauf Pintendre);
- ✓ Être en perte d'autonomie permanente ou temporaire ou en convalescence;
- ✓ Avoir besoin d'un léger soutien physique;
- ✓ Avoir certaines difficultés motrices mineures;
- ✓ Avoir des difficultés à s'orienter;
- ✓ Être privé du support de son entourage.

PROCÉDURE POUR OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT AVEC TRANSPORT

- ✓ Vous devez effectuer votre demande au moins 48 heures à l'avance, soit 2 jours ouvrables, en tenant compte des fins de semaine et des jours fériés. Vous pouvez demander un accompagnement vers des rendez-vous médicaux ou vers d'autres types de services essentiels.
- ✓ Appelez-nous au 418 838-4094 et composez le numéro de poste 234. Les responsables du service sont présents au bureau du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 12 h 00. Si vous appelez en dehors de cette période, vous devez laisser un message détaillé sur la boîte vocale :



- ✓ Votre nom
- ✓ Votre numéro de téléphone
- ✓ La date de votre demande d'accompagnement
- ✓ Le lieu du rendez-vous
- ✓ L'heure du rendez-vous

- ✓ Le bénévole qui effectuera votre accompagnement vous appellera la veille ou la journée même de votre rendez-vous pour confirmer l'heure du départ.
- ✓ Il est interdit de contacter directement le bénévole. Le bénévole n'a pas le droit d'effectuer un transport sans l'autorisation de l'organisme.
- ✓ Le bénévole viendra vous chercher à votre domicile et vous raccompagnera par la suite, sans effectuer d'autre arrêt que le rendez-vous prévu.

RÈGLES À RESPECTER

- ✓ Les bénévoles ne peuvent pas transporter de fauteuil roulant dans leur véhicule ou tout autre équipement lourd de ce type.
- ✓ Vous devez obligatoirement attacher votre ceinture de sécurité.
- ✓ Il est défendu de fumer dans le véhicule du bénévole.
- ✓ Vous pouvez être accompagné d'une autre personne, à condition que le lieu de départ et de retour soit le vôtre et que vous en avez informé la personne responsable du service.

ANNULATION

Si vous désirez annuler un accompagnement que vous avez demandé, vous devez obligatoirement nous contacter. Nous devons parfois refuser des demandes par manque de bénévoles. Alors, si vous décidez de prendre un autre moyen pour vous rendre à un rendez-vous (enfants, voisins, amis), vous devez toujours nous en aviser. Il est à noter qu'en cas de tempête, nos bénévoles ne sont pas tenus d'effectuer de transport. Si nous devons annuler votre accompagnement, vous en serez avisé.

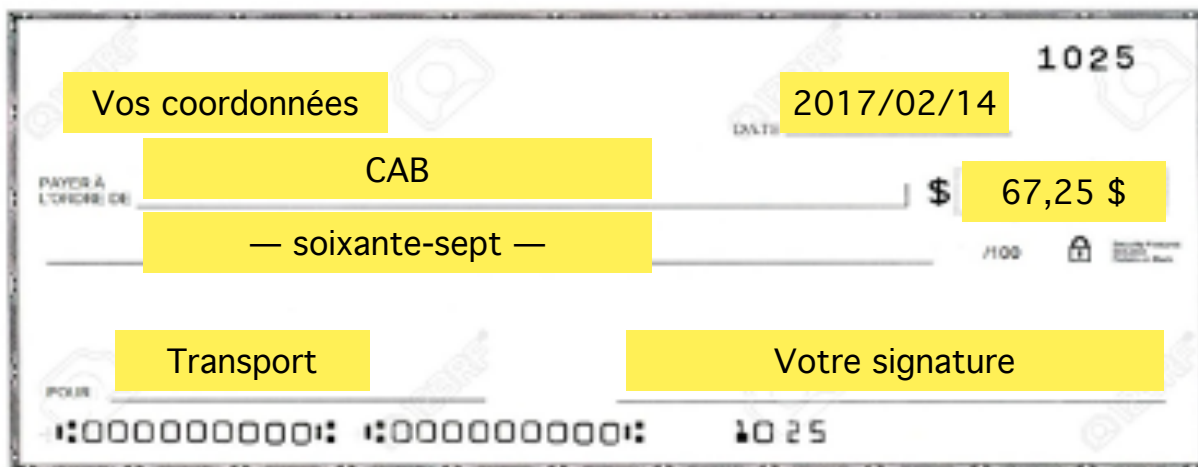
CONTRIBUTION

Bien que le service soit effectué par des bénévoles, nous demandons une légère contribution pour nous aider à rembourser le bénévole pour les frais d'essence et d'utilisation de son véhicule. Les coûts sont très minimes et l'organisme assume une partie des frais afin de limiter votre contribution.

Voici l'information importante à ce sujet :

- ✓ Pour un accompagnement à l'intérieur de l'arrondissement Desjardins, le coût est de 10,00\$.
- ✓ Pour un accompagnement qui dépasse 20 kilomètres, le prix varie selon le kilométrage. Une grille des contributions demandées vous est présentée sur la dernière page.
- ✓ Le repas et le stationnement, s'il y a lieu, sont à vos frais. Toutefois, notre organisme possède quelques cartes de stationnement gratuites dans plusieurs hôpitaux de la région.

Vous devez nous payer par chèque. Voici un [exemple](#) qui vous montre comment remplir votre chèque :



- ✓ Vous devez conserver votre argent avec vous en tout temps. En aucun cas le bénévole n'est autorisé à manipuler votre argent.
- ✓ Sur demande, nous pouvons vous donner un reçu pour votre contribution. Celle-ci est déductible d'impôt.
- ✓ Par souci d'équité, il est strictement interdit d'offrir un pourboire au bénévole, même si vous appréciez son soutien. Des bons mots feront tout autant plaisir. Par contre, si vous souhaitez faire un don à Convergence action bénévole, veuillez faire un chèque au nom du CAB, inscrire que c'est un don et poster le tout au 10, rue Giguère, Lévis (Qc) G6V 1N6. Pour les dons de plus de

20,00\$, un reçu de charité peut vous être fourni sur demande. Nous vous en remercions à l'avance.

CRÉDITS D'IMPÔTS

Les services de soutien à domicile sont déductibles d'impôts. Ainsi, à la fin de chaque année fiscale, nous vous ferons parvenir un reçu que vous pourrez remettre à la personne qui s'occupera de votre déclaration d'impôts. Veuillez noter que vous devez nous fournir votre date de naissance ainsi que nous faire part de tout changement d'adresse en cours d'année. Certaines conditions peuvent s'appliquer.

PRESTATAIRE D'AIDE SOCIALE

Si vous recevez des prestations d'aide sociale, vous pourriez avoir droit à un remboursement de vos frais liés à l'accompagnement avec transport. Communiquez avec votre agent pour obtenir les renseignements pertinents. Il existe des exceptions à la loi et vous devez être bien informé.

Clientèle d'Emploi-Québec : 1 877 767-8773 (sans frais partout au Québec)

VOUS VIVEZ UN PROBLÈME LIÉ À NOS SERVICES

Si vous rencontrez un problème avec l'un de nos bénévoles ou membres de notre personnel, vous pouvez communiquer avec le directeur général du Centre d'action bénévole Bellechasse - Lévis - Lotbinière au 418 838-4094 poste 226. Vous pouvez également le faire par écrit en postant votre lettre au 10, rue Giguère, Lévis (Qc) G6V 1N6, à l'attention du directeur général.

GRILLE DES CONTRIBUTIONS DEMANDÉES

Voici la contribution demandée en fonction des lieux d'accompagnement :

Secteurs	Lieu du rendez-vous	Contribution
Avril 2020- changement	Secteur Desjardins (excluant Pintendre)	8,00 \$
Cliniques médicales Rive-Sud	Clinique Saint-Jean-Chrysostome	14,00 \$
	Clinique des Ponts Saint-Romuald	17,00 \$
	CSSS Desjardins-Littoral à Charny	17,00 \$
	CRDP Charny	17,00 \$
	Centre médical Lévis-Les Rivières St-Nicolas	19,00 \$
	Sainte-Marie de Beauce	50,00 \$
Cliniques médicales Rive-Nord	Place Racine	22,00 \$
	Centre oculaire Sainte-Foy	24,00 \$
	IRD PQ Centre François-Charron	35,00 \$
Hôpitaux Rive-Sud	Hôpital Hôtel-Dieu-de-Lévis	10,00 \$
	Hôpital de Charny	17,00 \$
	Hôpital Montmagny	45,00 \$
	Hôpital de Beauceville	81,00 \$
Hôpitaux Rive-Nord	CHUL	23,00 \$
	Hôpital Laval	23,00 \$
	Université Laval (dentisterie)	24,00 \$
	Hôpital Saint-Sacrement	29,00 \$
	Hôpital Hôtel-Dieu de Québec	31,00 \$
	Hôpital Saint-François-d'Assise	35,00 \$
	Hôpital Enfant-Jésus	36,00 \$

Notes :

- ✓ Si vous êtes plus d'un passager, la contribution demandée sera partagée entre les usagers.
- ✓ Pour les destinations autres que sur cette grille, le coût est de 0,42\$ par kilomètre.

